



Organisation  
internationale  
du Travail

---

# LA PARITE A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Statistiques sur la représentation  
des femmes et des hommes à la CIT \*

***2005 – 2011***

---



Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes

# Table des matières

Préface .....	3
---------------	---

## Liste des tableaux:

Tableau 1. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), <i>par postes et par groupes</i> , sauf ministres (2005-2011) .....	5
Tableau 2. Femmes ministres à la CIT (2005-2011).....	5
Tableau 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) par région, y compris les ministres (2005-2011)	10

## Liste des graphiques:

Graphique 1.a Femmes déléguées à la CIT <i>par groupes</i> (2005-2011) .....	6
Graphique 1.b Femmes déléguées à la CIT <i>par groupes</i> (2005-2011).....	7
Graphique 2.a Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), <i>par groupes</i> (2005-2011) .....	8
Graphique 2.b Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), <i>par groupes</i> (2005-2011) .....	9
Graphique 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par région</i> , y compris ministres (2005-2011).....	11
Graphique 4: Femmes ayant présenté une allocution en plénière à la CIT 2011, <i>par région</i> (sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés).....	12

\* Statistiques gracieusement fournies par le département des services des relations, réunions et documents du BIT (RELCONF).

## Préface

La résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par le Conférence internationale du Travail (CIT) en juin 2009, invite l'OIT à «... améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux, dans toutes les réunions de l'OIT – y compris les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail». En 2009, le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, a demandé aux délégations des 183 Etats membres de faire un effort pour parvenir à l'objectif de 35 pour cent de participation des femmes à la session de la CIT de 2010. En 2010, le pourcentage de femmes déléguées s'élevait à 28.3.

La 100<sup>ème</sup> session historique de la CIT, en juin 2011, était une occasion unique pour que les Etats membres travaillent à un meilleur équilibre des genres au sein de leurs délégations tripartites, en vue d'atteindre l'objectif de 35 pour cent. Un certain nombre de sujets importants en rapport avec les questions liées au genre étaient à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir: la discussion et le vote sur des textes d'une convention et d'une recommandation à l'égard des travailleurs et des travailleuses domestiques, une discussion récurrente sur la sécurité sociale qui intègre la perspective du genre, la présence d'intervenant(e)s prestigieux(euses) réuni(e)s pour discuter du rapport global sur la discrimination, intitulé *L'égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*, et une résolution concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les formulations à employer dans les textes juridiques de l'OIT (qui prévoit l'ajout d'une note de l'éditeur au texte de la Constitution de 1919 de l'Organisation afin d'éviter toute formulation sexiste).

Cette plateforme a-t-elle permis d'atteindre des résultats indiquant une représentation plus égale des femmes et des hommes en 2011? Malheureusement, aucune amélioration n'a été mesurée: **le taux global des femmes par rapport aux hommes était de 27,8 pour cent.**

Les tableaux et graphiques de ce document reflètent les pourcentages pour 2011, sur la base des chiffres officiels enregistrés à la Conférence : au total, 818 femmes ont participé, comparé à 2 125 hommes (ou 27,8% du nombre total de délégués, substitués et conseillers). Parmi ces femmes, 477 représentaient leur gouvernement (44 comme ministres), 151 représentaient leur organisation d'employeurs, et 190 étaient déléguées d'organisations syndicales. Le groupe gouvernemental comptait la plus forte participation de femmes, 32,1%, suivi par le groupe des employeurs, 23,6% et celui des travailleurs, 23,2%. Comme par le passé, la région nord-américaine avait le taux de participation féminine le plus élevé, 54,1%. L'Europe venait ensuite avec 35,8%, et les Etats arabes détenaient le plus faible taux, 12,5% (en baisse depuis 2010, alors de 13%).

Au-delà de la généralité de ces pourcentages, il faut noter la répartition des données. Sur les 169 délégations gouvernementales présentes à la Conférence en 2011, onze d'entre elles ne comptaient aucune femme et huit affichaient une participation de moins de 10%. Il convient de féliciter les 22 délégations gouvernementales qui atteignaient une parité d'au moins 50% ou plus de femmes : l'Autriche (58,8%), les Bahamas (63,6%), la Barbade (55,6%), la Bulgarie (50%), le Canada (57,7%), le Cap-Vert (50%), la Croatie (72,2%), l'Estonie (77,8%), la Finlande (55,6%), la Grèce (60,7%), la Hongrie (55,2%) l'Irlande (50%), l'Italie (50%), le Kirghizistan (100%), la Lituanie (50%), la Mongolie (50%), le Montenegro (50%), la Norvège (53,3%), la Serbie (50%), les Seychelles (60%), la Slovaquie (50%) et les Etats-Unis (51,4%).

Cette année, afin d'affiner l'indicateur sur la participation des femmes aux travaux de la CIT, nous avons ajouté un nouveau graphique qui indique, par région, le nombre de femmes ayant fait une intervention en plénière. Cette nouvelle donnée est exprimée en pourcentage par rapport au nombre total d'intervenants. Les données sont basées sur un relevé quotidien des allocutions en plénière publiées, tenu informellement par le personnel de la Conférence. Au total, 256 femmes se sont exprimées en plénière pendant la 100<sup>ème</sup> session. L'Afrique (33,9%), les Amériques (27,3%) et l'Europe (25,3%) comptaient le plus de femmes ayant parlé en plénière. Il ressort de ces pourcentages que la parité à la CIT est une mesure positive, mais ces femmes doivent encore pouvoir jouer pleinement un rôle dans les travaux de la Conférence !

Comment le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes peut-il aider à améliorer la situation? La publication et la diffusion en trois langues de ces données statistiques, présentée sous forme d'une analyse comparative sur plusieurs années, va dans ce sens. Les chiffres publiés dans ce document fournissent une base pour soutenir l'accroissement de la participation féminine à la Conférence annuelle, comme déléguées et conseillères techniques. Depuis plusieurs années, le Bureau a pris soin d'insister sur l'équilibre hommes-femmes dans tous les documents présentés à la Conférence. C'est maintenant au tour des décideurs, parmi nos mandants, de nommer davantage de femmes pour les représenter au niveau international.

Ce document, *La parité à la Conférence internationale du Travail*, est publié par le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes. Il reprend les statistiques de participation à la CIT depuis 2001, grâce à l'aide du Département des services des relations, réunions et documents du BIT, que nous remercions chaleureusement.

Jane Hodges, directrice, Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes

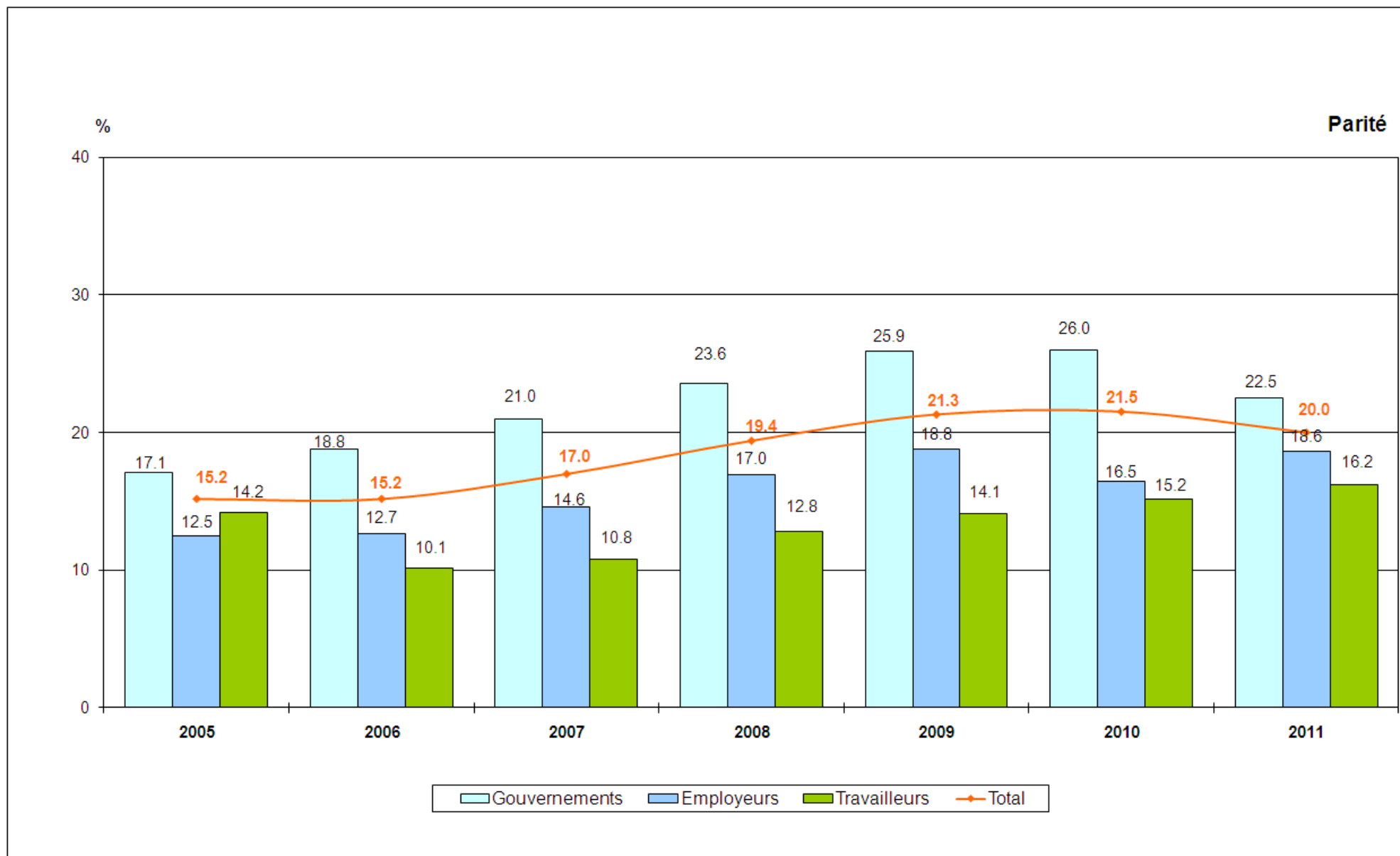
**Tableau 1. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), par postes et par groupes, sauf ministres (2005-2011)**

2005	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	17.1	31.4	29.7	27.0
Employeurs	12.5	19.8	20.1	18.5
Travailleurs	14.2	18.6	16.4	16.3
<b>Total</b>	<b>15.2</b>	<b>26.9</b>	<b>24.0</b>	<b>22.3</b>
2006	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	18.8	33.9	34.6	30.5
Employeurs	12.7	13.9	24.7	19.7
Travailleurs	10.1	23.9	18.0	17.2
<b>Total</b>	<b>15.2</b>	<b>27.5</b>	<b>27.0</b>	<b>24.3</b>
2007	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	21.0	29.4	31.7	28.6
Employeurs	14.6	16.4	23.7	19.8
Travailleurs	10.8	19.8	23.6	20.1
<b>Total</b>	<b>17.0</b>	<b>24.4</b>	<b>27.5</b>	<b>24.4</b>
2008	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	23.6	30.4	35.5	31.4
Employeurs	17.0	15.2	20.8	18.5
Travailleurs	12.8	19.1	24.6	21.1
<b>Total</b>	<b>19.4</b>	<b>24.1</b>	<b>29.2</b>	<b>25.7</b>
2009	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	25.9	33.4	36.8	33.2
Employeurs	18.8	20.0	26.7	22.7
Travailleurs	14.1	21.7	29.7	24.1
<b>Total</b>	<b>21.3</b>	<b>27.7</b>	<b>32.6</b>	<b>28.5</b>
2010	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	26.0	33.8	33.3	31.8
Employeurs	16.5	18.8	21.9	19.7
Travailleurs	15.2	21.5	30.9	25.9
<b>Total</b>	<b>21.5</b>	<b>27.6</b>	<b>31.8</b>	<b>28.3</b>
2011	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	22.5	35.4	34.7	32.1
Employeurs	18.6	27.4	23.9	23.6
Travailleurs	16.2	24.1	25.5	23.2
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>30.5</b>	<b>29.7</b>	<b>27.8</b>

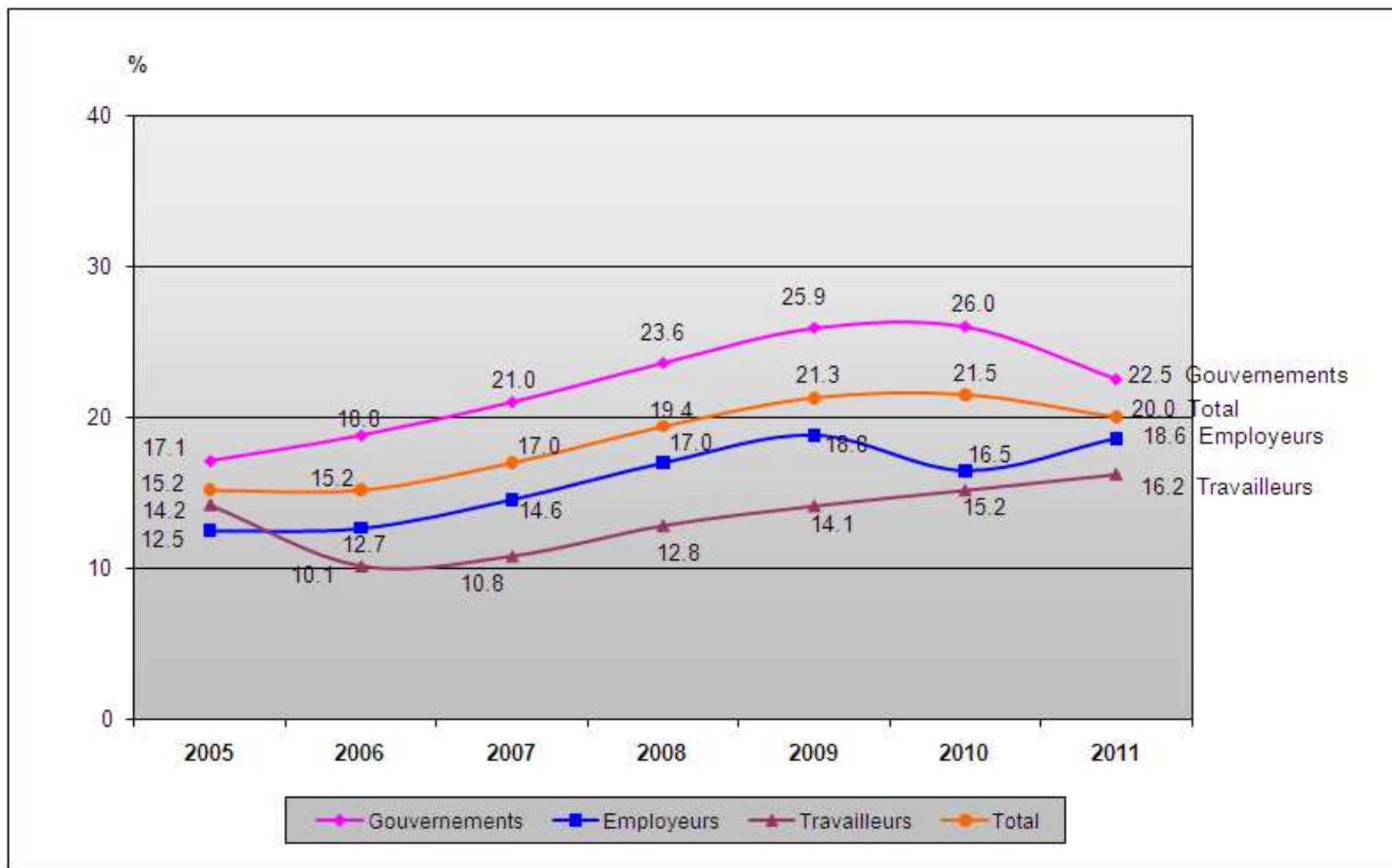
**Tableau 2. Femmes ministres à la CIT (2005-2011)**

	2005 %	2006 %	2007 %	2008 %	2009 %	2010 %	2011 %
Femmes ministres	14.5	15.6	19.6	19.4	27.6	25.4	29.3

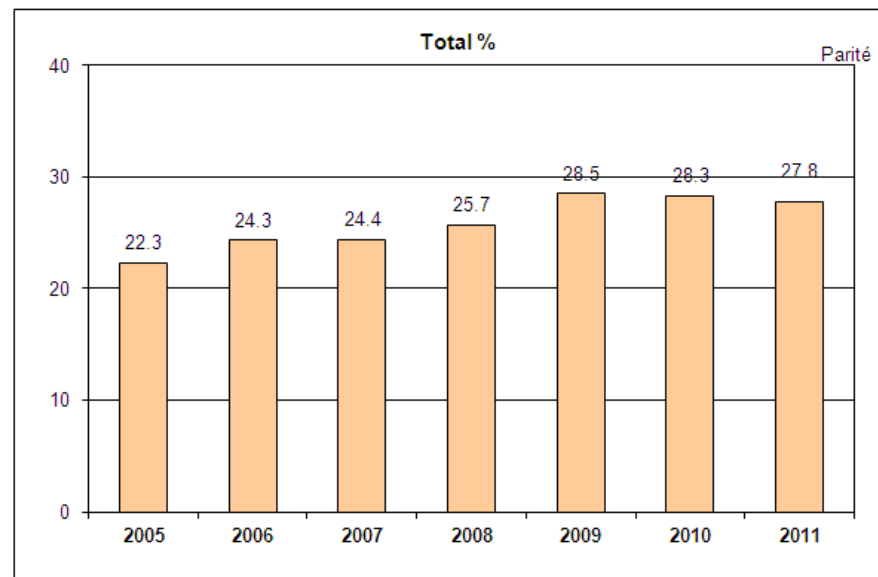
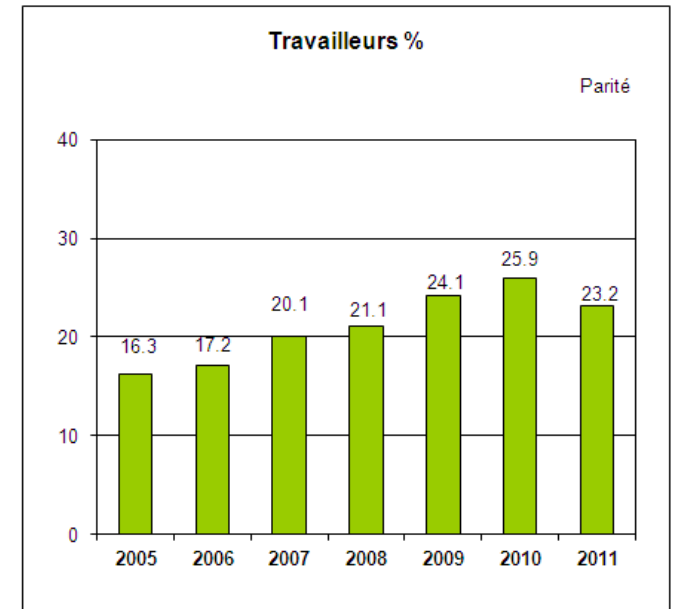
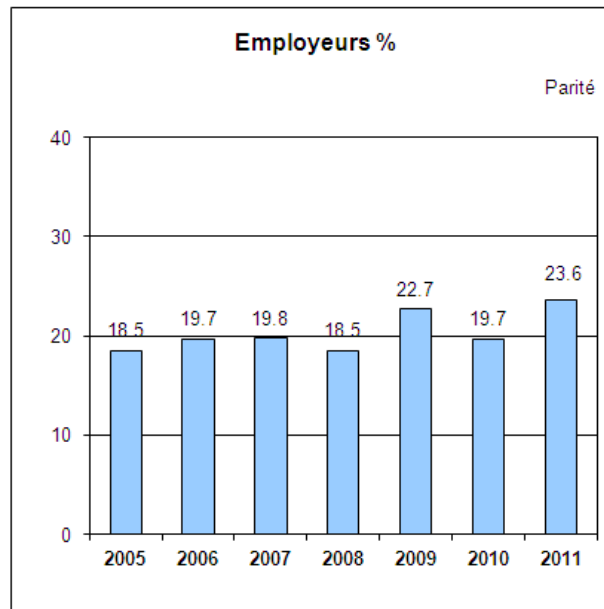
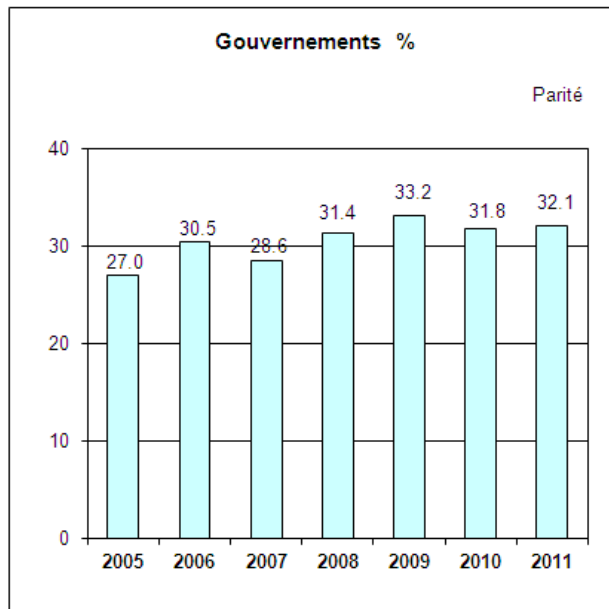
**Graphique 1.a Femmes déléguées à la CIT  
par groupes (2005-2011)**



**Graphique 1.b Femmes déléguées à la CIT  
par groupes (2005-2011)**

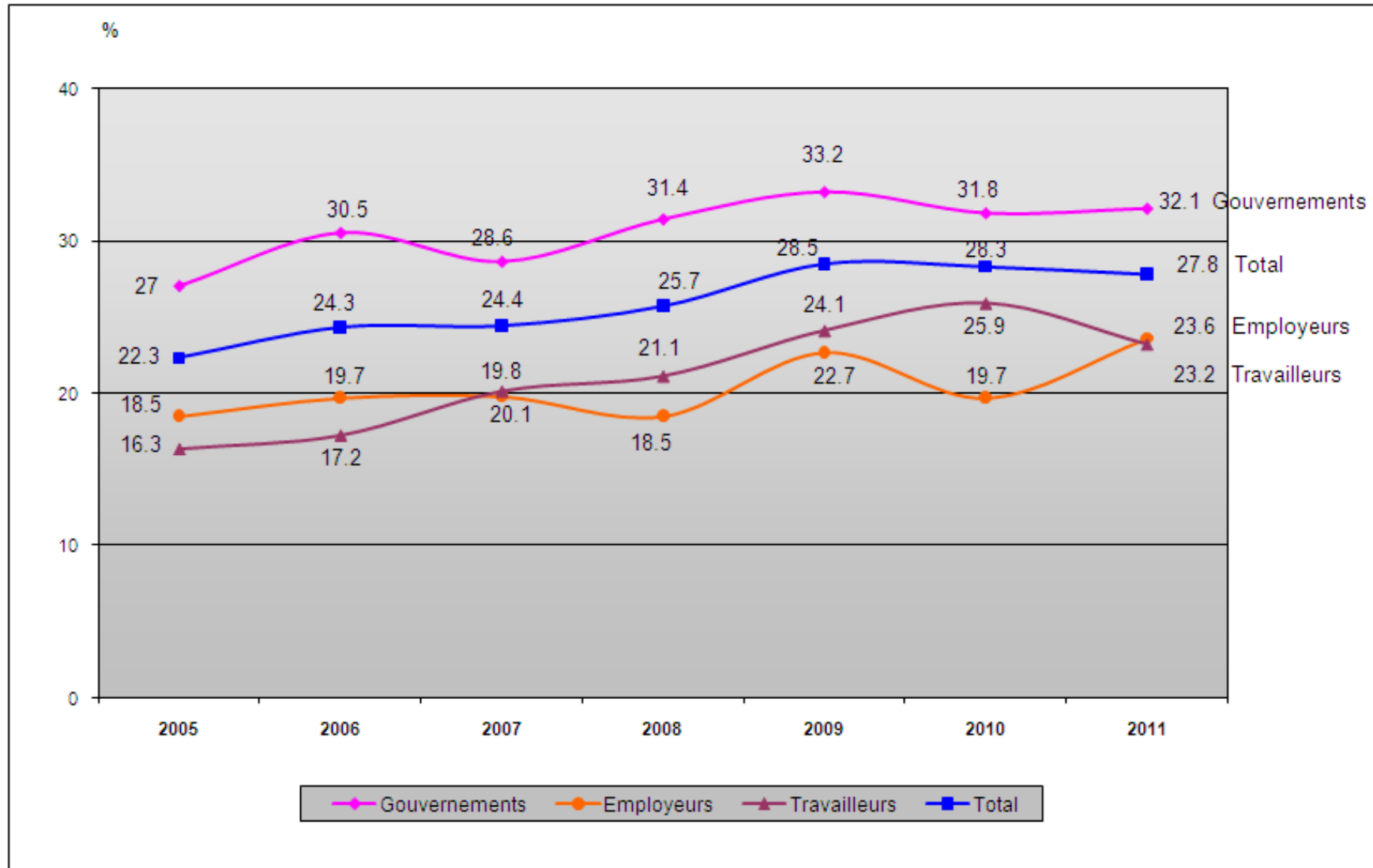


**Graphique 2.a Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères),  
par groupes (2005-2011)**





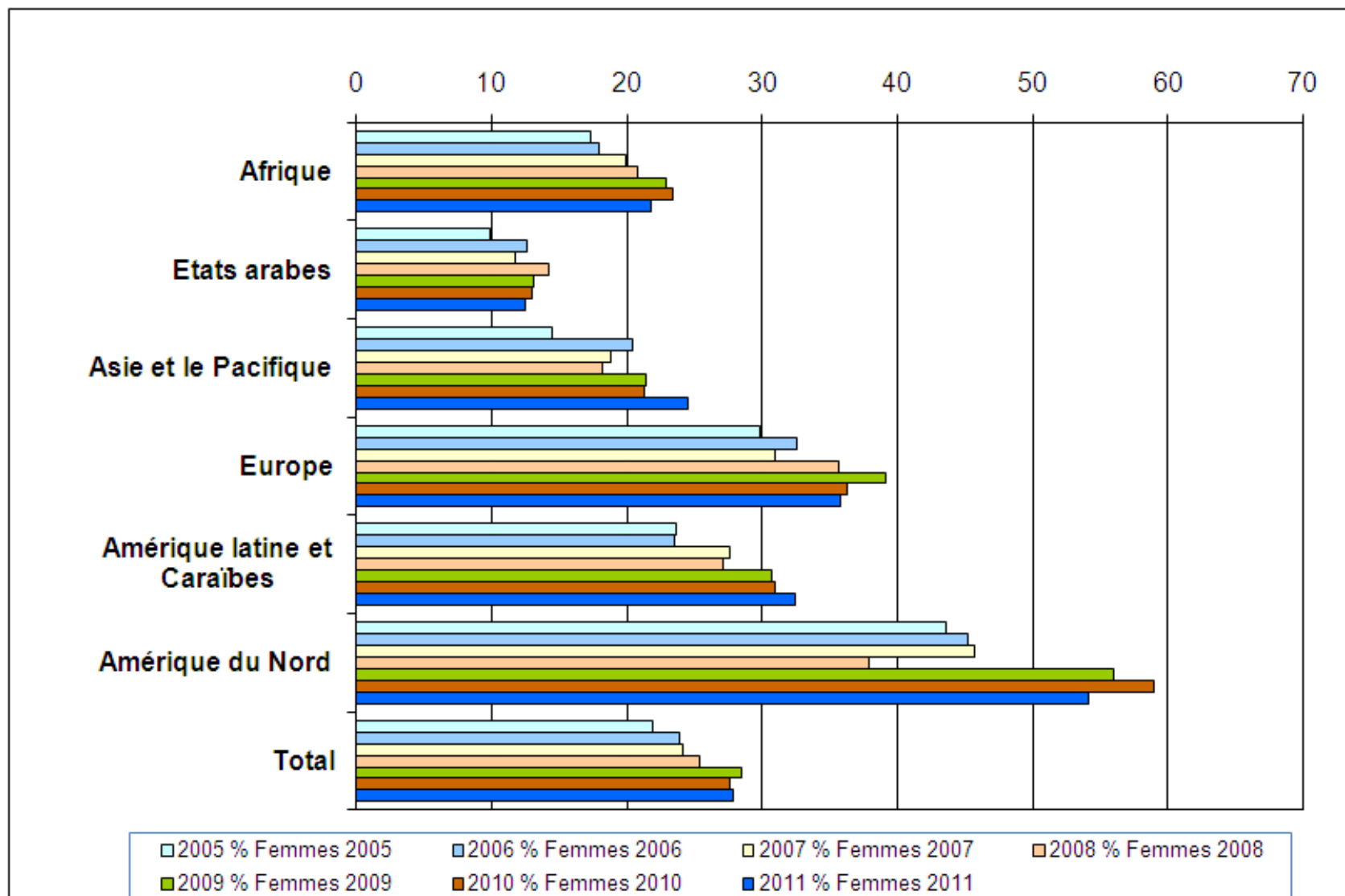
**Graphique 2.b Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), par groupes (2005-2011)**



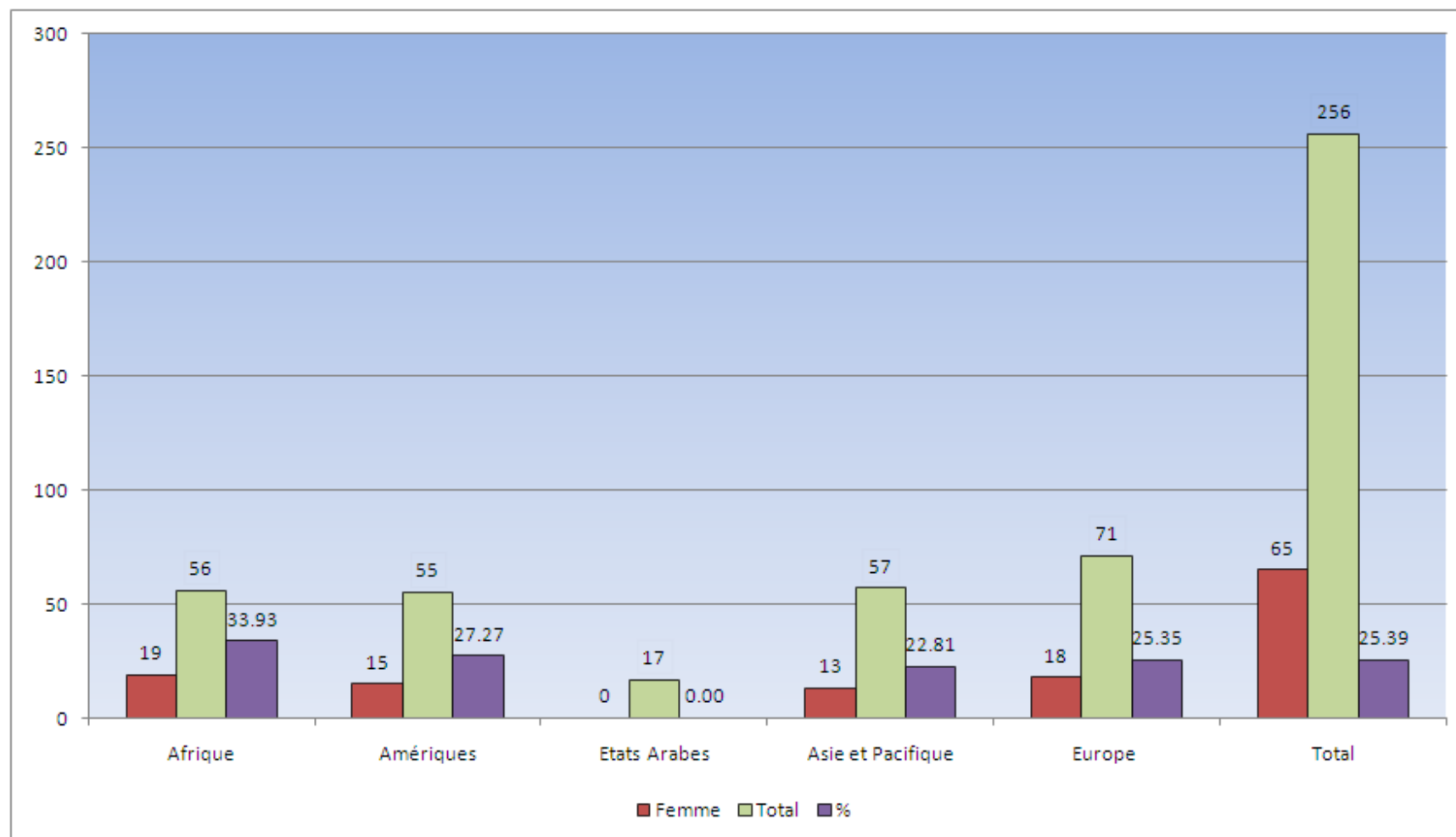
**Tableau 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) par région, y compris les ministres (2005-2011)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	% femmes	% femmes	% femmes	% femmes	% femmes	% femmes	% femmes
<b>Afrique</b>	17,4	18,0	19,9	20,8	22,9	23,4	21,8
<b>Etats arabes</b>	9,9	12,6	11,7	14,2	13,1	13,0	12,5
<b>Asie et Pacifique</b>	14,4	20,4	18,8	18,1	21,4	21,3	24,5
<b>Europe</b>	29,8	32,6	30,9	35,6	39,1	36,3	35,8
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	23,7	23,6	27,6	27,2	30,8	30,9	32,5
<b>Amérique du Nord</b>	43,5	45,2	45,8	37,9	56,0	59,0	54,1
<b>Total</b>	21,9	23,9	24,1	25,4	28,4	27,6	27,8

**Graphique 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères)  
par région, y compris ministres (2005-2011)**



**Graphique 4: Femmes ayant présenté une allocution en plénière à la CIT 2011, par région (sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés)**



## **Le Bureau du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes**

Le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, basé au siège de l'OIT à Genève, soutient la mise en œuvre de la politique de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'intégration des questions de genre. A ce titre, il conseille les mandants et le personnel du BIT sur les mesures pouvant contribuer à ce que les politiques, législation, programmes et institutions soient plus équitables en matière d'égalité entre les sexes. Ces mesures incluent la ratification et la mise en œuvre des normes pertinentes du travail, l'accroissement du nombre de femmes aux postes de décision, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et un intérêt accru pour les domaines où les femmes sont confrontées à la discrimination sur le marché du travail. Le Bureau offre d'autres prestations telles que le renfort des capacités et le partage des connaissances dans le but d'améliorer l'aptitude des mandants et du personnel de l'Organisation à gérer les questions de genre dans leur travail.

Le Bureau est placé sous l'autorité directe du Directeur général du BIT et assure la liaison entre le Conseil d'administration du BIT et la Conférence internationale du Travail sur les questions d'égalité des sexes dans l'Organisation. Il coordonne le réseau mondial du BIT sur l'égalité, qui comprend des spécialistes de l'égalité et des points focaux pour les questions de genre dans les régions et au siège de l'OIT à Genève.

Le Bureau participe aux activités des agences des Nations Unies et de ONU Femmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et préconise l'intégration de la dimension genre dans les processus de réforme des Nations Unies. Le Bureau assure également la liaison avec les groupes de la société civile et avec les institutions universitaires.



Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes  
Bureau international du Travail  
4, route des Morillons  
1211 Genève 22  
Suisse  
Tél. : +41 22 799 6730  
Fax : +41 22 799 6388  
[gender@ilo.org](mailto:gender@ilo.org) [www.ilo.org/gender](http://www.ilo.org/gender)